

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 JUIN 2017
SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un juin à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.C.P.L et Député de la 8^e circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe, sous la présidence de M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, en l'absence de M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

M. GALY.- Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Nous allons commencer cette séance du Conseil Communautaire.

En ma qualité de 1^{er} Vice-président, je vais assurer la Présidence de notre Assemblée et je vous prie, à ce titre, de bien vouloir excuser l'absence, bien involontaire, de notre Président, Bernard BROCHAND, réélu brillamment dimanche dernier Député de la République et malheureusement indisponible du fait d'une méchante bronchite. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour sa réélection ainsi qu'à Michèle TABAROT et lui souhaitons un prompt rétablissement.

En ma qualité de Président de séance, je déclare, donc, la séance ouverte.

(Applaudissements)

Nous avons un ordre du jour assez long. Avant de procéder à l'appel nominal, je vous informe de la démission de M. Rémy ALUNNI de son mandat de conseiller communautaire, le 5 mai dernier. Suivant l'ordre protocolaire sur les listes des élections municipales et communautaires de la Commune de Mandelieu-La Napoule, il appartenait à Monsieur Alain AVE de le remplacer. Or, pour des raisons professionnelles, par courrier en date du 7 juin 2017 celui-ci n'a pas souhaité siéger au sein du Conseil Communautaire. Monsieur Serge DIMECH, suivant sur la liste, a également renoncé à ce mandat par courrier du 9 juin dernier.

Le nouveau conseiller communautaire ne pouvant être assuré que par le suivant sur la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire, élu conseiller municipal et de même sexe que le conseiller démissionnaire, à défaut, le siège doit être pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 273-10 du Code électoral, Monsieur Rémy ALUNNI sera remplacé par Monsieur Sébastien LEROY qui a donc été convoqué afin d'être présent aujourd'hui parmi nous.

Monsieur LEROY, nous vous souhaitons la bienvenue dans cette assemblée.

(Applaudissements)

Voulez-vous vous présenter ?

M. Sébastien LEROY.- Bonjour. Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je suis très fier et honoré de pouvoir siéger dans cette assemblée, même si j'aurais évidemment préféré que ce soit dans d'autres circonstances puisque mon collègue a malheureusement dû quitter son poste pour raisons de santé. Je lui présente, avec mes collègues de Mandelieu-La Napoule, mes meilleurs vœux de rétablissement.

En ce qui me concerne, je suis le premier adjoint de Mandelieu-La Napoule. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis enchanté de vous rencontrer.

Je suis avocat et c'est avec plaisir que je siège parmi vous. Merci de m'accueillir. J'espère que nous ferons du bon travail ensemble. Merci.

(Applaudissements)

M. GALY.- Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal.

Il est procédé à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. GALY	M. Sébastien LEROY	Mme ARINI
M. Henri LEROY	Mme LEQUILLIEC	M. ARTUSO
M. BOTELLA	Mme VILLANI	M. CIMA
M. LISNARD	Mme TARDIEU	Mme GOUNY-DOZOL
M. PIGRENET	Mme PELLISSIER	Mme BRUNETEAUX
Mme DESENS	Mme DUHALDE-GUIGNARD	Mme POURREYRON
M. GARRIS	M. DESENS	Mme DEWAVRIN
Mme DI BARI	Mme CENNAMO	Mme SIGUIER
Mme ROMIUM	M. RAMY	M. GROSJEAN
M. CARRETERO	Mme ATTUEL	
M. DI MAURO	Mme REPETTO-LEMAITRE	
M. LAFARGUE	M. MELLAC	
Mme ROBORY-DEVAYE	M. CHIAPPINI	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

M. Bernard BROCHAND qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à M. Emmanuel DI MAURO.
M. Bernard ALENDA qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.
Mme Muriel BARASCUD qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
M. Marc FARINELLI qui avait donné pouvoir à Mme Florence ROMIUM.
M. Jean PASERO qui avait donné pouvoir à M. Patrick LAFARGUE.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.
M. Guy LOPINTO qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER.
M. Laurent TOULET qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE.
M. André FRIZZI qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Pascale VAILLANT qui avait donné pouvoir à Mme Joëlle ARINI.
Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à Mme Noemie DEWAVRIN.
Mme Claire-Anne REIX qui avait donné pouvoir à M. Gilles CIMA.
M. Frank CHIKLI qui avait donné pouvoir à M. Max ARTUSO.
M. Thomas DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. Alain RAMY.
M. Christophe FIORENTINO qui avait donné pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX.
M. Julie BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme Charlotte SIGUIER.
M. Olivier VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. Jean-Valéry DESENS.

Étaient absents :

Mme LAURENT
M. RAVASCO
M. GARCIA ABIA
Mme LACOUR
M. CERAN
Mme DORTEN

M. GALY.- Le quorum étant atteint et les procurations vérifiées, nous allons aborder le déroulé de notre séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20/03/2017

M. GALY.- Nous vous avons transmis ce procès-verbal. Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*).

Nous passons au vote.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2017, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Liste des délibérations communautaires du Bureau prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. GALY.- Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Avez-vous des observations ou questions ? (*Ni observation ni question*). Je vous remercie.

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. GALY.- Même chose pour la liste des marchés publics et avenants qui figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés. Avez-vous des observations ou questions ? (*Ni observation ni question*). Je vous remercie.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. GALY.- Je vous propose, à présent, de désigner notre secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Mme Charlotte SIGUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etes-vous d'accord avec cette candidature ? (*Accord unanime*). Bravo, Madame SIGUIER, vous êtes désignée secrétaire de séance.

Nous allons passer à l'ordre du jour qui est un peu long. Nous commençons par donner la parole à M. Henri LEROY qui doit nous quitter tout à l'heure pour une manifestation qui a lieu à Mandelieu-La Napoule.

M. LEROY.- Je dois aller animer, au nom du Conseil Départemental, mon cher David, et au nom du maire de Mandelieu-La Napoule, les 40 ans du collègue Albert Camus qui fait un jardin environnemental.

Je vais vous présenter les délibérations qui concernent ma délégation.

43.- Agir pour l'entreprise et l'emploi - Attributions de subventions

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Henri LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Nous avons lancé un appel à projets, auquel deux associations ont répondu, dans le but de stimuler la croissance des entreprises existantes et de favoriser la création et le développement d'entreprises.

Ce sont deux associations :

- l'association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) qui soutient les publics éloignés de l'emploi et donc fragilisés, en leur octroyant des appuis techniques et/ou financiers, dont le microcrédit, adaptés à leur situation et à leurs besoins ;
- l'association Créative 06 qui a pour objet social de permettre aux personnes, âgées prioritairement de 18 à 35 ans à la recherche d'une autonomie économique, de se préparer et de tester la validité commerciale de leur projet avant de procéder à la création de leur entreprise.

Le partenariat représente pour la Communauté d'Agglomération un coût financier de 44 500 €/an - ADIE à hauteur de 9 500 € et Créative 06 à hauteur de 35 000 €. Nous allons passer une convention avec ces deux entreprises pour soutenir leurs efforts de créations d'emplois.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44.- Action en faveur de l'Emploi - Organisation du Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises Cannes Pays de Lérins Edition 2017

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Henri LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- C'est toujours en faveur de l'emploi.

Chaque année, il y a des anniversaires. Cette année, c'est le 22^e anniversaire du Forum de l'emploi et de l'entreprise de Mandelieu-La Napoule. Depuis que l'emploi est passé à la Communauté d'Agglomération, ce forum est organisé par celle-ci.

A Mandelieu-La Napoule, on fait payer les stands de plus de 6 m². Il y a donc gratuité jusqu'à 6 m² et mise à disposition de stands à partir de 6 m² pour 250 €.

Il s'agit aussi de primer les entreprises du bassin cannois et de l'ensemble de notre territoire qui sont particulièrement performantes dans le domaine de l'entreprise et de la création. Comme d'habitude, il y aura remise du trophée « Création et reprise d'entreprise des Pays de Lérins », doté d'un prix de 1 000 € pour l'entreprise lauréate.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

45.- Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Cannes relative au remboursement des frais engagés par la Commune dans le cadre du lancement de l'opération d'aménagement « Bastide Rouge »

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Henri LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Rappelez-vous, nous avons passé cette délibération lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2017. Il y avait une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Cannes concernant l'opération d'aménagement de la Bastide Rouge. La répartition était de l'ordre de 60 % pour la Commune de Cannes et de 30 % pour la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, l'ensemble de la dépense est de 566 657,36 €. Nous allons faire la répartition comme prévu dans cette convention. Il s'agit de délibérer pour autoriser la Communauté d'Agglomération à verser à la Ville de Cannes la somme qui lui revient de droit par cette convention, à hauteur de 169 997,21 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour ces trois délibérations dans le domaine économique et de l'emploi.

M. GALY.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Nous revenons à la délibération n° 1.

1.- Protection de l'Environnement - Organisation du concours "triage au sort"

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » en lieu et place des Communes.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins souhaite rééditer cette année la manifestation « Triage au sort », dont la Ville de Cannes a impulsé la dynamique, et l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire. L'objectif de ce concours, organisé depuis plusieurs années, est de sensibiliser les citoyens au tri des emballages ménagers. Il est également l'occasion de mobiliser de nombreux acteurs, à la fois particuliers et professionnels.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à approuver la reconduction du concours « Triage au sort » par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et son extension à l'ensemble du territoire communautaire.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.- Actualisation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous et à toutes. Je souhaite aussi un bon rétablissement à notre nouvel élu, à notre député, et félicite aussi son suppléant pour cette brillante élection.

La délibération n° 2 est une actualisation des effectifs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les modifications du tableau des effectifs de la

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, au regard uniquement de l'évolution statutaire normale des personnels et de la réussite aux concours. Il y a chaque fois une modification des tableaux.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.- Adoption du plan de formation des agents de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins 2017-2019

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Ce sont des plans de formation sur deux ans. La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins est tenue de mettre en place un plan de formation de ses agents, actualisé chaque année, au regard à la fois des objectifs professionnels et des demandes qu'ils expriment autour de la Communauté.

Le plan de formation, que vous avez en mains débouche sur une convention-cadre avec le CNFPT qu'il convient d'approuver.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Services communs des Systèmes d'Information et des Télécommunications, des Systèmes d'Information Géographique, de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire et de la Reprographie/Routage - Avenants portant ajustement des modalités financières de ces services pour une meilleure cohérence et gestion budgétaire et adhésion du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) à certains de ces services

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Ce sont des avenants portant ajustements des modalités financières des services pour une meilleure cohérence, une meilleure gestion budgétaire et une adhésion au SICASIL à certains de ses services.

Après un an d'exercice, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ajuster les modalités financières des cinq services communs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins : « systèmes d'information et des télécommunications », « systèmes d'information géographique » « habitat et logement », « aménagement du territoire », « reprographie et routage ».

Il convient, en outre, d'approuver (c'est important) l'adhésion du SICASIL aux services communs des « Systèmes d'Information et des Télécommunications » et des « Systèmes d'Information Géographique », ainsi que le transfert d'un agent de la Commune de Théoule-sur-Mer au sein du service commun « Systèmes d'Information et des Télécommunications » à 50 % de son temps de travail.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Economies d'échelle et rationalisation des coûts - Convention-cadre pour la réalisation de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et ses communes membres

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la signature d'une convention-cadre qui lui permettra de confier la réalisation de certains services et prestations à une ou plusieurs communes membres, et inversement.

Cette convention, générale pour tout type de prestations entre la Communauté d'Agglomération et les communes, permet de répondre en premier lieu aux besoins opérationnels de la Communauté et de ses communes membres, dans le respect des contraintes budgétaires.

C'est une convention-cadre type entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les communes membres.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.- Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Cannes pour la réalisation de prestations d'entretien des locaux et toutes prestations afférentes

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA. - Cette délibération s'inscrit dans la même volonté que les délibérations précédentes : réaliser des économies d'échelle et, surtout, optimiser les moyens.

La Ville de Cannes et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins installent leurs services dans des bâtiments communaux et intercommunaux. Ces locaux font l'objet de prestations de nettoyage et d'entretien. La Ville et l'Agglomération ont, de ce point de vue, des besoins identiques.

Ainsi, la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville de Cannes, dont la Ville de Cannes serait aussi le coordinateur, permettra de mieux mutualiser les coûts et de répondre aux besoins d'aménagement, d'entretien et de nettoyage des bâtiments.

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution de ce marché sera la même que celle de la Ville de Cannes.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7.- Parc marin- Convention de partenariat portant autorisations d'aménagement de mouillages écologiques pour la pérennisation des sites de plongée de la Roche Trompette et de la Vaguette

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA. - C'est une convention de partenariat. La Roche Trompette et la Vaguette sont deux rochers extraordinaires que je vous invite à venir découvrir, pour ceux qui aiment la plongée, car ce sont des spots de plongée extraordinaires avec de magnifiques fonds marins, des coraux et de nombreuses espèces protégées, dont des mérous et des homards. C'est magnifique !

Afin de préserver l'environnement des fonds marins, notamment au sein du parc marin de Théoule-sur-Mer, il est proposé l'aménagement de deux mouillages écologiques (bouées flottantes permettant aux bateaux de s'amarrer sans jeter l'ancre), en réponse à la demande exprimée par les structures locales de plongée professionnelle qui ont fait part de ce besoin et des associations - en accord avec les acteurs professionnels et institutionnels de la mer - sur le site de la Roche Trompette à Théoule-sur-Mer, situé en face de la Roche de Gardanne.

Une convention de partenariat a ainsi été établie entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune de Théoule-sur-Mer, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes - merci, cher Henri, merci au Conseil Départemental de s'impliquer et merci, David, de vous impliquer dans ce projet magnifique - et le Comité Départemental des Alpes-Maritimes d'Etudes et de Sports Sous-marins, afin de régir la pose, la dépose, la surveillance et l'entretien du matériel, ainsi que les opérations de communication afférentes sur les deux sites sus-énoncés.

Avez-vous des questions sur ces bouées écologiques de mouillage ? (*Pas de question*). Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour ces délibérations. Je vous invite tous à prendre la nouvelle navette Cannes Estérel desservant les ports de La Napoule, de Théoule-sur-Mer et de la Figueirette, afin de découvrir ces magnifiques sites de plongée.

Concernant le parc marin, le préfet a autorisé le transfert de gestion des services de l'Etat du domaine public maritime au Conservatoire du littoral, ce qui nous permettra de mettre en action ce magnifique parc marin.

A toutes et à tous, je vous souhaite une très bonne journée.

Je cède la parole à David LISNARD pour les prochaines délibérations.

Merci de votre confiance et de vos votes. Merci beaucoup.

Mme DUHALDE-GUIGNARD quitte la séance en donnant pouvoir à Mme GOUNY-DOZOL.

M. LISNARD. - Merci.

Monsieur le Président, cher Richard, mes chers collègues, bravo au maire de Théoule-sur-Mer qui a porté ce projet de navette avec conviction. Nous ne désespérons pas un jour, pourquoi pas, de voir une navette maritime de l'aéroport jusqu'à notre bassin de vie, idée que j'avais défendue dans le temps. Quand Henri LEROY sera président du Département dans quelques jours, cela se mettra peut-être en place ! C'est du 4^e degré, c'est pour créer une tension départementale !

(Rires)

M. LISNARD. - Nous nous réjouissons d'être ensemble pour 34 délibérations, avec en particulier six comptes administratifs.

Vous l'avez constaté, un nombre important de comptes de gestion et de comptes administratifs sont soumis à notre sagacité. Outre les comptes 2016 de notre intercommunalité, il y a également ceux du SIFRO et du SIAUBC, syndicats intercommunaux absorbés par notre intercommunalité.

Je vous propose, pour être à la fois précis et rigoureux dans notre examen, mais concis, de vous présenter dans un premier temps l'intégralité des comptes de la Communauté d'Agglomération, ceux du SIFRO et du SIAUBC, donc un exposé global - il ne s'agit que de comptes administratifs et non de budgets, nous en avons donc déjà largement débattu -, puis nous traiterons les 17 délibérations financières avant de passer aux délibérations environnementales.

Je pense que c'est la méthode la plus transparente, la plus claire et la plus rapide.

8.- Budget Principal - Approbation du compte de gestion 2016

9.- Budget annexe des transports publics - Approbation du compte de gestion 2016

10.- Budget annexe des ordures ménagères - Approbation du compte de gestion 2016

11.- Budget principal - Approbation du compte administratif 2016

12.- Budget annexe des transports publics - Approbation administratif 2016

13.- Budget annexe des ordures ménagères - Approbation administratif 2016

14.- Budget principal - Affectation des résultats du compte administratif 2016

15.- Budget annexe des transports publics - Affectation de résultats du compte administratif 2016

16.- Budget annexe des ordures ménagères - Affectation de résultats du compte administratif 2016

17.- Approbation du compte de gestion 2016 du Syndicat Intercommunal pour la Protection de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO)

18.- Approbation du compte administratif 2016 du Syndicat Intercommunal pour la Protection de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO)

19.- Approbation du compte de gestion 2016 « Réseaux » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

20.- Approbation du compte de gestion 2016 « Eaux pluviales » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

21.- Approbation du compte de gestion 2016 « Station d'épuration » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

22.- Approbation du compte administratif 2016 « Réseaux » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

23.- Approbation du compte administratif 2016 « Eaux pluviales » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

24.- Approbation du compte administratif 2016 « Station d'épuration » du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD. - S'agissant de ces comptes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, vous disposez dans les délibérations du descriptif détaillé - notamment dans le deuxième volume - et d'un comparatif de l'ensemble des chapitres. Toutes les informations vous ont donc été communiquées et nous y tenons.

Vous l'avez constaté, ces documents sont très techniques.

Avant de délibérer de façon formelle, je vais vous présenter les chiffres consolidés. Quand je parle de chiffres consolidés, cela veut dire l'intégralité du budget, le budget principal et le budget annexe « transport », sachant que le budget annexe des ordures ménagères - qui n'existe plus en 2017, mais nous parlons là de 2016 - est totalement et exclusivement financé par le budget principal, donc se retrouve dans la présentation du budget principal.

S'agissant de ce budget consolidé, en grandes masses, il ne vous a pas échappé que les recettes de fonctionnement atteignent en 2016 118 038 819 € et que les dépenses de fonctionnement sont inférieures - nous sommes donc excédentaires -, à 103 506 079 €. L'épargne nette est de 7 723 801,41 €.

Premier enseignement, l'épargne nette est assez faible, nous l'avons toujours dit et nous avons des points d'alerte sur les exercices suivants. Cette épargne nette est faible parce que nous avons fait le choix de rendre au maximum aux communes, année par année. Elle est faible en valeur absolue par rapport au total des recettes (118 M€).

La bonne nouvelle est que cette épargne est quasiment doublée ; elle était de 4 300 000 € en 2015. C'est la capacité d'autofinancement. Nous avons donc des fondamentaux très solides et respectons les principes fondateurs : rigueur budgétaire, préservation des contribuables et rendu d'argent aux communes.

Globalement, la Communauté d'Agglomération a amélioré son résultat, donc le bilan de ses comptes.

Quelques détails sur les grandes variations des recettes de fonctionnement :

- Les recettes fiscales restent stables : nous ne pratiquons pas une hausse de la fiscalité. Comme annoncé (c'est toujours plus simple à dire dans le contexte électoral, car nous sommes plus audibles), c'est la sobriété fiscale absolue. Ces recettes de fonctionnement sont constituées à 57 % des produits fiscaux (67 300 000 €), de la fiscalité professionnelle pour le budget principal à hauteur de 45 M€ et du versement transport sur le budget annexe du transport à hauteur de 22,1 M€.
- Les dotations de l'Etat sont, hélas, comme nous l'avions dit - ce n'était pas des postures, mais une réalité -, en très forte baisse, baisse encore plus forte dans nos communes. Nous avons la double peine. Ces dotations de l'Etat représentent 26 % des recettes et nous perdons 2,8 M€ sur la seule Communauté d'Agglomération de recettes de l'Etat en 2016. La dotation globale de fonctionnement diminue à elle seule de 1,3 M€ entre 2015 et 2016. Pour bien comprendre l'importance de cette baisse sur le budget principal, il faut la mettre en perspective avec l'épargne nette du compte administratif du budget principal qui s'établit à 3,7 M€ pour le seul budget principal. Sans cette baisse des dotations de l'Etat, l'épargne nette aurait été de 6,5 M€ sur le budget principal. C'est vraiment de la perte en dernière ligne, comme on dirait dans une entreprise. C'est en cela que ces ponctions de l'Etat sont scandaleuses. Malheureusement, elles ne sont pas prêtes de s'arrêter si l'on arrive à décrypter ce qui nous est lu et dit dans la bouillie bien-pensante et un peu niaise actuelle. Nous reviendrons plus vite à la réalité.
- Les produits de services augmentent de manière importante par rapport à 2015 (11,1M€). Il y a à cela deux raisons. D'abord, c'est le fruit de la mutualisation. C'est un des effets vertueux de l'intercommunalité. Quel dommage que ceux qui pourfendent l'intercommunalité ne soient pas présents aujourd'hui, comme c'est trop souvent le cas d'ailleurs, car ils auraient constaté ce bon résultat. Je ne suis pas non plus un adepte de l'intercommunalité dogmatique, mais je n'en suis pas non plus un pourfendeur. En l'occurrence, parmi les effets vertueux, il y a cette mutualisation qui nous permet d'avoir 3,1 M€ de plus par rapport à 2015. C'est positif, car ce sont des recettes en plus pour l'intercommunalité, recettes qui viennent des Communes. La charge des communes étant inférieure à ce qu'elle était avant, d'entre 5 et 10 %, c'est une réelle économie globale. C'est positif.

L'autre augmentation des produits vient des recettes commerciales de PALM BUS et c'est là encore très positif, car cela ne correspond pas à une augmentation tarifaire inconsidérée ; nous sommes sous l'inflation. Grâce au Président et au Vice-président aux transports, grâce au travail fait par les services - je salue le travail de Frédéric MARANDON -, on adapte de mieux en mieux le service à la demande et les produits de ventes de tickets sont en hausse de 5,26 %. Comme ce sont des volumes importants, nous retrouvons là un produit financier.

Ce ne sont donc que de bonnes nouvelles financières. De manière consolidée, les recettes évoluent par rapport à 2015 de 3 M€, du fait principalement de la mutualisation. En réalité, à périmètre constant par rapport à 2015, la Communauté d'Agglomération perd en recettes plus de 2,5 M€ à cause des ponctions de l'Etat qui sont absolument violentes, infondées et pénalisantes.

Les dépenses de fonctionnement baissent globalement de 1,6 M€ par rapport à 2015. C'est le fruit d'un énorme travail : 2 M€ de baisses sur le budget principal et 500 K€ d'augmentation du budget transport pour accompagner le développement du réseau. Le ratio des dépenses de fonctionnement sur les recettes du service s'améliore. Nous sommes là aussi dans une approche très vertueuse : grande rigueur budgétaire pour les charges et augmentation des dépenses uniquement sur ce qui correspond à une augmentation du service des transports publics.

Les attributions de compensation diminuent de l'ordre de 3 M€ du fait du transfert des compétences 2016 (GEMAPI, Grand Bleu, syndicat des Campelières). Cependant, on retrouve ces dépenses dans les autres chapitres : RH, charges générales et cotisations syndicales. Cette diminution est donc neutralisée comptablement sur les autres chapitres ; c'est un transfert d'écritures. Nous respectons bien là un de nos engagements pris dans cette intercommunalité, dans notre optique de défendre les contribuables : le principe du transfert à l'euro/l'euro entre les communes et l'intercommunalité.

Automatiquement, les charges de personnel et les charges générales augmentent de manière significative parce que l'Etat nous a imposé des augmentations sur l'indice du point, le GVT, etc., mais aussi parce qu'il y a eu un transfert de compétences, donc un transfert de la masse salariale à l'euro/l'euro entre communes et intercommunalité. Ce qu'il y a en plus dans l'intercommunalité est en moins dans la Commune, mais les communes étant bien gérées, parfois on verse plus dans les communes que ce que l'on transfère à l'intercommunalité, ce qui est le cas en particulier de la Commune de Cannes.

A ce titre, 90 agents communaux sont devenus intercommunaux. Nous comptons en 2016, 133 agents intercommunaux.

Les charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement sont inférieures à 10 % (9,2 %). Le ratio national est de 32,9 %. Nous sommes nettement en dessous, ce qui est vertueux.

A périmètre constant, la baisse des recettes de fonctionnement est donc de 5 M€ :

- Une grosse économie sur les ordures ménagères, service que nous avons repris en mains. Nous faisons 1 M€ d'économies sur les ordures ménagères, bien que le service n'ait pas baissé en qualité, bien au contraire ;
- 200 K€ d'économies sur les subventions et participations ;
- Baisse du FPIC de 1 M€ ;
- Retour à la normale du poste « intempéries », qui était de 2 M€ ;
- 500 K€ de régularisations classiques.

Sur le budget annexe des transports - les frais de PALM BUS (22 846 663 €) -, il y a une évolution d'environ 1 M€ du fait d'un accroissement du service et du matériel, donc un meilleur service. Nous développons les transports en commun. Les recettes liées à la régie sont de 8 800 000 €, ce qui est très important pour un service de transports en commun. Cela veut dire qu'il y a une vraie dynamique commerciale sur ce service. La différence est le coût net mutualisé, soit 13 900 000 €, financé par le VT (versement transport).

J'étais hier aux rencontres organisées par le PE et la Chambre de commerce, nous y avons reçu les félicitations réitérées des patrons présents, de la CCI et du PE sur le développement des transports en commun. Ils nous disent qu'au moins ils savent pourquoi ils versent le VT, que l'on parlait de loin, mais que l'on a beaucoup progressé, même avant l'intercommunalité, à partir de 2012-2013, grâce en particulier à la proactivité de Bernard BROCHAND. Dans cette délégation que tu assumes, Richard, d'énormes progrès ont été faits. Le fait que les maires de Mandelieu-La Napoule et de Cannes à l'époque aient décidé de mener le BHNS a été positif. C'est certainement ce qui a structuré l'intercommunalité et ce qui nous a rassemblés.

Nous sommes passés de 3 868 793 kilomètres en 2015 à 3 943 925 en 2016, augmentant de 100 000 kilomètres environ la couverture du service.

En matière d'investissements, il y a un renforcement de cette section au budget principal : en 2014 et 2015, la Communauté d'Agglomération n'avait pas d'équipements intercommunaux. Désormais, elle a le centre aquatique du Grand Bleu, magnifique réalisation, mais aussi la responsabilité de la lutte contre les inondations, ce que nous avons bien fait de faire - les travaux continuent. En 2016, sur les six derniers mois, nous avons engagé 1,5 M€ sur ces actions, notamment sur la lutte contre les inondations. Nous avons lancé la procédure d'élaboration du PAPI et nous travaillons beaucoup sur le Riou de l'Argentière, etc. Nous avons commencé à installer des clapets et des batardeaux.

Sur le budget transport, on retrouve, comme chaque année, les frais liés à la modernisation des bus avec l'achat de 8 bus (6 bus standards et 2 minibus). Il y a 9 bus en restes à réaliser, soit un total de 17 bus financés pour un montant de 4 510 380 €.

Les travaux d'extension du BHNS ont représenté 3,6M€, montant en baisse par rapport à 2015 dans le cadre de l'AP/CP pour l'avenue Lyautey. Le montant des restes à réaliser en travaux ne tient pas compte de cette opération avenue Lyautey.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des reports de 2015, mais aussi de subvention du Département pour 2,8 M€ pour le BHNS. Merci au Président Ciotti.

Si sur le budget transport il n'y a pas eu d'emprunt supplémentaire, en revanche le budget principal intègre en recettes un emprunt contracté en 2016 à la Caisse des Dépôts par le SIFRO pour 857 000 €.

La dette totale sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération (en budget consolidé, donc budget principal et budget annexe transports urbains) représente 44 647 978 €, dont 30 445 751 € pour le budget transport, soit une baisse de 1 M€ de la dette pour la troisième année consécutive, tout en investissant. Il faut parfois savoir emprunter, mais pour l'instant, nous avons réussi à procéder ainsi. La capacité de désendettement est de 4,92 ans, ce qui est très faible. C'est un tiers de la moyenne des intercommunalités. On n'a pas contracté de nouvel emprunt, le seul évoqué étant celui du SIFRO que nous avons réintégré. Il s'agit de dettes transférées uniquement.

Vous pouvez le constater, les comptes 2016 sont particulièrement satisfaisants. Nous faisons de l'excédent, nous désendettions, nous réalisons des opérations et nous accompagnons la montée en puissance de l'intercommunalité.

Ceci nous a permis :

- d'investir sur le territoire en matière de GEMAPI (lutte contre les inondations) et de transports publics, deux grands axes essentiels d'investissement de notre intercommunalité ;
- de générer des économies, notamment en matière de traitement des ordures ménagères, énorme travail ;
- d'effectuer, à travers la mutualisation, des économies pour l'Agglomération, mais aussi pour les Communes. A titre d'illustration, la Ville de Cannes a ainsi économisé sur les services mutualisés près de 15 % ; j'avais dit que notre objectif était de 10 %, mais nous faisons 15 %, passant de 3 208 418 € de coûts de services mutualisés en 2015 à 2 710 856 € en 2016, soit un écart de 500 K€. Voilà comment nous arrivons à obtenir ces résultats sur la Commune de Cannes ;
- De dégager des excédents pour l'avenir :
 - Pour le budget principal, nous affectons 6 796 104,62 € au BP 2017 ; la vertu des économies est que cela nous permet de défendre les contribuables et de faire des choses, donc de consolider - au sens étymologique du terme ;
 - Pour le budget annexe des transports, nous affectons en 2017, grâce à cet excédent, 7 736 635,16 €. Cela permettra à Richard GALY de faire bien plus dans toutes les communes, notamment à Cannes ; nous l'avons vu encore récemment avec Henri Leroy dans le secteur des Gourguettes, car nous travaillons de la Croisette aux Gourguettes à Cannes ;
 - Pour le budget annexe traitement des ordures ménagères, nous affectons en 2017 513 896,33 €.

En conclusion, la Communauté d'Agglomération démontre qu'elle œuvre dans le respect des engagements politiques d'orthodoxie financière, de sobriété fiscale - mais pas que fiscale -, sans hausse de la pression fiscale et tout en préservant le pouvoir d'achat des concitoyens.

A travers ces très bons résultats, nous montrons que nous sommes au service des populations et que nous luttons contre la tendance bureaucratique qui consiste à faire des machins intercommunaux, comme c'est le cas dans 89 % du territoire où l'intercommunalité s'est traduite par une augmentation du poids de la fiscalité sur les habitants, ce qui n'est pas le cas chez nous.

Nous sommes là en train de passer 24 délibérations ! Avant de soumettre ces comptes à votre vote, je vous présente les comptes du SIFRO et du SIAUBC.

Ces deux syndicats intercommunaux, paix à leur âme, ont fait l'objet d'une absorption par la Communauté d'Agglomération le 1^{er} juin 2016 pour le SIFRO et le 1^{er} janvier 2017 pour le SIAUBC, en raison du transfert de compétences : la compétence GEMAPI, d'une part, et la compétence Assainissement Pluvial, d'autre part. Juridiquement, ces deux syndicats intercommunaux ont été fondus et dissous dans l'intercommunalité.

Le SIFRO (syndicat intercommunal de la Frayère et de la Roquebillière) regroupait les communes de Cannes, Le Cannet et Mougins, pour le pire mais surtout pour le meilleur. Il était compétent pour entretenir et faire les travaux sur les petits fleuves côtiers de la Roquebillière et de la Frayère. La Communauté d'Agglomération s'est substituée au SIFRO le 1^{er} juin 2016. Ainsi, il convient d'approuver ses comptes pour les cinq premiers mois de 2016.

Les comptes dégagent un excédent de fonctionnement 2016 de 109 444,42 €, ce qui permet de financer le déficit d'investissement de 84 330,69 €. Le report excédentaire disponible pour 2016 s'élève donc à 25 113,73 € (résultat net comptable).

Dans la section de fonctionnement, les recettes réelles étaient de 382 185,69 €, constituées essentiellement des cotisations communales. Les charges réelles de fonctionnement sont de 342 920,31 €, donc inférieures de 40 000 € environ aux recettes. Trois administratifs et cinq agents opérationnels intervenaient directement sur les vallons ; ils ont été transférés aux services communautaires.

La section d'investissement était également alimentée par des cotisations communales, des subventions et des emprunts, dont l'emprunt évoqué tout à l'heure et qui a été transféré à l'intercommunalité.

Les dépenses d'investissement 2016 s'établissent à 2 292 284,97 €. Elles concernent pour une grande part les travaux aux Caravelles (1,9 M€) et l'annuité d'emprunt (250 K€).

La dette transférée du SIFRO représente un capital restant dû de 8 564 726,55 €. Les emprunts sont tous à taux fixe, sauf celui de la Caisse des Dépôts qui est indexé au livret A (autant dire que le taux en est extrêmement faible).

Par conséquent, le syndicat remet à la Communauté d'Agglomération des comptes viables. Je tiens très sincèrement à en remercier la cellule de travail de Bernard ALFONSI, élu de Mougins, Président du SIFRO, qui a eu une implication de longue date et remarquable dans la gestion de ce syndicat. Il continuera ce travail au sein du bureau communautaire en qualité de conseiller subdélégué aux travaux. J'en remercie par contumace Bernard ALFONSI.

Je remercie également par contumace Pascale VAILLANT pour le travail fait au SIAUBC, syndicat intercommunal de l'assainissement. Nous partions de loin en la matière dans notre bassin de vie, avec des affrontements homériques entre Mandelieu-La Napoule et Cannes notamment, mais nous sommes arrivés à une solution d'apaisement et constructive.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SIAUBC fait partie de l'intercommunalité. Composé de huit communes (Cannes, le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer, Auribeau, La Roquette et Pégomas), il possédait trois budgets à la carte :

- un budget principal pour le transport et la collecte des Eaux Usées ;
- un budget annexe épuration avec l'ensemble des huit communes pour l'usine d'épuration Aquaviva ;
- un budget eaux pluviales.

Le syndicat employait douze agents permanents répartis sur les trois budgets en fonction des missions réalisées par chacun d'eux. On a beaucoup mutualisé sur l'eau au sein du SIAUBC avec le SICASIL et c'est une structure très performante. De même, il partageait certains agents avec le SICASIL pour raisonner en cycle.

L'ensemble des agents a rejoint les effectifs communautaires au 1^{er} janvier 2017.

Le budget principal 2016 présente un excédent global de 2 800 563,82 €.

Sa section de fonctionnement (2,1 M€) est alimentée par la surtaxe perçue auprès des usagers, par 1,7 M€ de participations des communes clientes du SIAUBC et par la P.F.A.C (Participation Forfaitaire à l'Assainissement, anciennement P.R.E.).

Dans les charges, on retrouve les frais de personnel, les charges générales pour l'entretien des réseaux et les charges financières.

La dette affectée à ce budget est de 5 157 831 €.

Le budget épuration présente un excédent de 202 053,61 €. Ce ne sont que des budgets sains.

Les recettes permettent de rembourser la taxe foncière et quelques charges de personnel. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Le budget annexe eaux pluviales présente un excédent de 850 361,84 €. Il est alimenté exclusivement par les cotisations des communes (1,7 M€) qui financent la part des frais de personnel, les charges générales pour l'entretien des réseaux et, surtout, les charges financières.

En section d'investissement sont imputés des travaux sur les réseaux, notamment d'extension et de renouvellement. En 2016, le programme de travaux était de 1,2 M€ (nous avons fait 880 000 mètres de canalisations structurelles des vallons de la Foux, du Riou et de Font de Veyre, ce qui était important pour la lutte contre les inondations) et les charges financières sont de 463 394 €. Comme pour les autres budgets, il n'y a pas eu en 2016 de nouveaux emprunts.

Le capital restant dû au 31 décembre est de 8 717 161 €.

Nous ne l'avons pas évoqué tout à l'heure, mais ce sera dans les comptes de 2017 : on y verra le transfert de cette dette du SIAUBC sur le budget principal de notre Etablissement public intercommunal.

Les comptes du SIAUBC sont, comme chaque année, bons - très bons - dans la mesure où les recettes liées à la surtaxe permettent de financer l'entretien, les travaux des réseaux et de dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement.

Je tiens par contumace à adresser mes félicitations à Pascale VAILLANT qui continue de s'investir sur ces problématiques. Elle est conseillère subdéléguée à l'assainissement et à la GEMAPI, directement à mes côtés au sein de l'intercommunalité Cannes Pays de Lérins.

Voilà pour ces 24 délibérations comptables !

(Applaudissements)

Ces applaudissements s'adressent bien sûr aux agents de l'intercommunalité, sous l'autorité de Michel TANI...

(Applaudissements)

... et d'Alex, le grand argentier...

(Applaudissements)

... nous avons bien fait de le débaucher à Mougins, car il est très bon. Il mériterait presque de travailler à Cannes, n'est-ce pas, cher Max ?

Merci à vous deux pour ce travail.

Il va falloir voter.

Avez-vous des questions ou interventions ?

Je le répète, il n'y a pas d'intentions politiques ; ce sont des comptes administratifs et de gestion qui traduisent une réalité comptable.

Il y a deux choses à vérifier : est-ce que les comptes sont bons ? Ils le sont. Est-ce que les comptes sont fidèles au budget ? Ils le sont. Quand ils ne sont pas strictement identiques au budget, ce qui est normal, ils sont meilleurs que ce qui avait été annoncé dans le budget. Ils traduisent donc deux principes : la sincérité budgétaire, principe de comptabilité et de droit ; l'honnêteté des élus et des fonctionnaires qui gèrent le dossier, principe éthique et moral, et la bonne santé financière de la structure.

Il faut aller jusqu'au bout de la lucidité : nous avons des marges de manœuvre extrêmement faibles ; nous sommes excédentaires, mais par rapport au volume financier, les excédents sont faibles, il nous faut donc être très rigoureux pour les prochaines années. Cette faiblesse est le fruit d'une vertu que nous appliquons puisque, notamment pour les fonds de concours, nous rendons l'argent aux communes.

Les communes disent « *I want my money back* », citation de la grande Margaret Thatcher, et elles ont bien raison. Ce que nous ferons pour l'intercommunalité, nous le ferons pour l'Europe et pour le monde !

(Rires)

Richard GALY, qui croit vraiment qu'il est président, nous quitte pour le vote. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Je vous demande d'approuver les comptes de gestion. Je tiens à remercier M. BOREY, trésorier municipal et gestionnaire, car ces comptes de gestion sont le fruit de son travail et je tiens à le saluer, le remercier et le féliciter.

S'agissant des comptes de gestion, nous votons sur les délibérations 8, 9 et 10 pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et sur les délibérations 17 pour le SIFRO et 19, 20 et 21 pour le SIAUBC. Nous passons ces sept délibérations.

Vote sur les comptes de gestion :

La délibération 8 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 9 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 10 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 17 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 19 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 20 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 21 est approuvée à l'unanimité.

Vote sur les comptes administratifs du budget principal 2016 (délibération 11) :

Nous votons pour chaque chapitre.

La délibération 11 « Budget principal » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

La délibération 12 « Budget annexe des transports » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

La délibération 13 « Budget annexe des ordures ménagères » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

La délibération 18 « compte administratif du SIFRO » est approuvée à l'unanimité.

La délibération 22 « compte administratif du SIAUBC - budget principal » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

La délibération 23 « compte administratif du SIAUBC - Budget annexe eaux pluviales » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

La délibération 24 « Compte administratif SIAUBC - Budget annexe épuration » est approuvée à l'unanimité chapitre par chapitre.

Vote sur les affectations de résultats (délibérations 14, 15 et 16) :

Il n'y a pas d'affectation pour les syndicats, car ils seront repris au compte administratif 2017 en écritures non budgétaires. Vous le savez déjà parce que vous avez une dextérité comptable qui chaque fois épate tous les Vice-présidents.

La délibération 14 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 15 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 16 est approuvée à l'unanimité.

25.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Régularisation des comptes 16 884 et 1021

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- C'est une délibération très technique demandée par le comptable public, donc nous nous exécutons. Elle permet de régulariser des postes comptables avant la dissolution définitive du budget annexe des ordures ménagères.

Lors du transfert des écritures du SIVADES, 59 202,38 € avaient été rattachés pour le paiement des ICNE (intérêts Caurus Non Echus). Les emprunts ayant été transférés au SMED, il est nécessaire aujourd'hui de solder ce compte pour récupérer cette somme dans l'excédent. Il s'agit d'opération sans impact budgétaire ; ce sont des vases communicants, mais c'est pour être d'une rigueur absolue sur le plan des écritures comptables.

Je vous propose donc d'autoriser le comptable public à passer les opérations suivantes :

- Débit au compte 16 884 : 59 202,38€ ;
- Crédit au compte 1021 : 59 202,38 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26.- Convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au profit de la Commune de Le Cannet pour l'amélioration de l'accès aux bus dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie.

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Il y a eu débat en la matière et nous avons tranché ainsi pour l'exercice 2016.

Le 21 décembre dernier, ici même, vous vous en souvenez tous avec émotion, le Conseil Communautaire avait approuvé un pacte de soutien territorial, avec la possibilité pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins de participer à des projets communaux revêtant un intérêt communautaire, ou intercommunal pour être plus précis.

La Ville de Le Cannet répondant aux critères d'éligibilités du fait de son potentiel fiscal inférieur à celui des communes membres et ayant un projet d'intérêt intercommunal, il est proposé de lui verser un fonds de concours de 342 200 € pour participer à une belle opération de voirie qui améliore l'accès aux transports publics.

Nous continuons donc à développer les transports en commun à l'échelle intercommunale.

Le montant total de cette opération avenue Thiers, Boulevard Gambetta et avenue Georges Pompidou est de 762 600 €. Nous en finançons la moitié.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Je soumetts à votre vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GROSJEAN ?

M. GROSJEAN.- Merci, Monsieur le Vice-président. Une question complémentaire concernant le BHNS entre Cannes et Le Cannet : où en est-on ?

M. LISNARD.- On en est bien.

M. GROSJEAN.- C'est-à-dire ?

M. LISNARD.- Monsieur Carretero va vous répondre. Le projet avance, mais je ne veux pas faire d'erreur sur les voiries concernées.

Enfin, c'est vous le président, Monsieur le Président.

M. GALY.- Nous avons présenté le projet de BHNS dans la Ville de Le Cannet à Madame le député-maire de la Ville de Le Cannet, dont certains aménagements demandés concernant la partie entre le croisement avec le boulevard Paul Doumer et l'arrivée de Campon et de Grande Bretagne un peu plus haut. Les éléments techniques vont être rendus et revenir prochainement à la Ville de Le Cannet, afin que nous puissions vous présenter les travaux et les lancer début d'année prochaine.

Didier ?

M. CARRETERO.- C'est exactement ce que tu dis, mais je veux ajouter qu'il y avait des adaptations techniques : la descente de l'avenue du Campon ainsi que la descente de la bretelle de l'autoroute. Il faut faire attention à ne pas congestionner davantage ce secteur. Ce sont des travaux difficiles à réaliser.

En plus, il y a la descente de Paul Doumer avec un projet de rond-point ou de feux tricolores. Une concertation et une réflexion technique sont à mener sur la descente sur Carnot à cet endroit.

Une fois ces phases passées, des études seront lancées. Les travaux sont envisagés en 2018, mais nous ne pouvons pas donner de date exacte aujourd'hui.

M. LISNARD.- Merci, Didier, merci, Monsieur le Président. Les travaux de réseaux vont commencer à l'automne 2017.

Sur Carnot, j'ai fait faire un tableau de bord du nombre de véhicules - nous avons gardé le stationnement des deux côtés à Carnot - et de la durée moyenne de montée et de descente, en comparant avec ce qui se passait avant, quand il y avait deux fois deux voies. J'ai reçu les chiffres hier. Je les reçois chaque mois et je les regarde avec grande attention, car c'est très intéressant : la durée de descente est beaucoup plus longue que la durée de montée, on l'observe tous, mais pendant le Festival de Cannes la durée moyenne de montée à l'heure de pic était de 8 minutes et la descente de 14 minutes.

On a donc réduit par deux les temps de montée et de descente de Carnot, voire par trois par rapport à l'ancienne situation quand il y avait deux fois deux voies.

Le nombre de véhicules a passé la barre des 20 000 véhicules/jour, ce qui veut dire que le trafic routier est supérieur à ce qu'il était avant ; il y a une augmentation sur le Riou puisque l'on transfère vers le Riou.

Les ingénieurs n'ont pas toujours raison, mais là, en l'occurrence, ils avaient raison. Merci, donc.

27.- Assainissement - Transfert financier des excédents de la Commune de Mougins

28.- Assainissement - Transfert financier des excédents de la Commune de Le Cannet

29.- Assainissement - Transfert financier des excédents de la Commune de Mandelieu-la-Napoule

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- C'est le même objet, mais pour des communes différentes, donc nous les traitons ensemble.

Dans le cadre du transfert de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, les Communes (Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins) qui avaient un budget annexe assainissement peuvent transférer tout ou partie de leur solde budgétaire, c'est-à-dire leur excédent, à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert est acté par délibération concordante.

Les Communes ayant déjà délibéré en prenant en compte les immobilisations et les emprunts transférés, le Conseil Communautaire est invité à accepter le versement de l'excédent :

- du Cannet : 1 916 370,46 € ;
- de Mandelieu : 353 884,81 € ;
- de Mougins : 416 109,05 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

Les délibérations 27, 28 et 29 sont approuvées à l'unanimité.

30.- Assainissement - Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (SIAUBC)

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- En matière d'assainissement, comme nous avons voté les comptes administratifs du SIAUBC, il convient aussi de voter la répartition de l'actif et du passif du syndicat. Cette répartition doit être actée par délibération concordante entre la Communauté d'Agglomération venant aux droits des cinq communes membres et les communes d'Auribeau, la Roquette et Pégomas.

La convention répartie pour les trois budgets, l'actif immobilisé (immobilisations), l'actif circulant (créances et disponibilités), le passif circulant (la dette financière) et le passif immobilisé (fonds propres).

Cette répartition a été réalisée sur la base des volumes facturés aux usagers, des montants des participations communales et de la localisation des immobilisations. Donc, critère géographique, activités du service, montant des participations communales et volumes facturés aux usagers.

Elle se décompose ainsi :

- Pour le budget eaux usées, l'actif et le passif s'équilibrent à 58 331 488,31 € et se répartissent de la manière suivante : pour Auribeau 1 856 368,76 €, pour La Roquette 2 956 313,99 € et pour la Communauté d'Agglomération 53 518 805,57 €.
- Pour le budget épuration, l'actif et le passif s'équilibrent à 9 002 766,22 € et se répartissent de la manière suivante : pour Auribeau 2 681,43 €, pour La Roquette 4 474,82 €, pour Pégomas 5 831,81 € et pour la Communauté d'Agglomération 8 989 778,17 €.
- Pour le budget eaux pluviales, l'actif et le passif s'équilibrent à 16 292 839,20 € et se répartissent de la manière suivante : pour Auribeau 401 333,18 €, pour La Roquette 154 497,57 € et pour la Communauté d'Agglomération 15 737 008,45 €.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération récupéra en disponibilité (c'est-à-dire en trésorerie) 3 227 344 € sur un total de 3 475 893 €. C'est positif.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux dernières délibérations, qui sont encore nombreuses. Je vais faire des présentations synthétiques et exhaustives, notamment sur les délibérations GEMAPI.

31.- Compétence GEMAPI - Politique de gestion intégrée des risques et lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) - Approbation de la convention-cadre relative au programme d'intention d'actions de prévention des inondations du territoire Cannes Pays de Lérins pour 2017-2019

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- A la suite des inondations du 3 octobre 2015, nous avons pris la compétence GEMAPI de façon anticipée au sein de l'intercommunalité depuis le 1^{er} juin 2016, pour marquer notre volonté d'agir efficacement.

Cela s'est traduit par le dépôt d'un dossier de candidature de PAPI d'intention Cannes Pays de Lérins le 22 juin 2016 pour instruction des services de l'Etat.

Je le répète et je vous demande votre attention. Tous ces dossiers sont très longs et nous les faisons le plus vite possible, mais parallèlement nous n'attendons pas que ces dossiers structurants avancent pour mener des actions contre les inondations. Nous avons fait beaucoup d'actions en matière de comportement, d'alerte, mais aussi d'entretien des vallons et des regards. Nous le ferons encore cet été.

Nous sensibilisons aussi les propriétaires privés qui représentent 70 % des vallons concernés. Beaucoup de travail est fait, mais je suis extrêmement inquiet quand je vois la période de sécheresse depuis plusieurs mois. Je redoute profondément les premiers orages que nous aurons.

Nous avons lancé un énième plan à Cannes de nettoyage des vallons et des regards d'évacuation, mais il est évident qu'il y aura encore des inondations. Le tout est de ne plus avoir de drames pendant ces inondations.

Parallèlement à cet entretien et à cette sensibilisation des partenaires publics et privés, nous continuons les opérations structurantes, dont les dépôts des dossiers PAPI.

Le PAPI d'intention est en cours. Il correspond à un parcours imposé par les services de l'Etat pour obtenir des co-financements pour nos actions de lutte contre les inondations, dont les montants sont extrêmement élevés. Au-delà d'un simple dossier technique et administratif, c'est vraiment un acte fort de notre part pour le concitoyen et pour notre territoire, car cela participe à la mise en œuvre d'une politique partenariale cohérente, efficace et concrète de lutte contre les inondations.

De façon plus précise, notre dossier présente un programme de prévention des inondations comprenant 27 actions (pour 1 700 000 € H.T.) à réaliser de septembre 2017 à septembre 2019. Nous obtenons un cofinancement de 75 % par l'Etat, la Région Provence Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes et, évidemment, l'Agence de l'eau.

Cela a une vocation opérationnelle. Ce programme prévoit d'agir rapidement sur la gestion dynamique de l'impact des événements météorologiques à travers l'optimisation de la surveillance, l'alerte, la gestion de crise et la culture du risque. C'est ce que nous faisons très rapidement.

En parallèle, il vise à définir une stratégie d'actions avec des priorités pour atteindre un optimum technico-économique en matière de travaux de protection des bâtis vulnérables sur nos cours d'eau et nos vallons. Il permettra de renforcer et d'harmoniser la prise en compte du risque inondation sur le territoire de Cannes Pays de Lérins.

Chers amis et chers collègues, je crois que l'on peut se féliciter du très bon accueil réservé à notre dossier par nos partenaires financiers, car ce dossier est très bien réalisé. Je salue là aussi le travail de Michel TANI et de ses équipes.

Notre candidature a reçu un avis favorable unanime et sans réserve, après une présentation au Comité d'agrément du Bassin de l'Agence de l'Eau à Lyon, le 23 mars dernier. Ce sont des choses qui ne se voient pas, mais qui sont très importantes : avis favorable sans réserve, le 23 mars dernier, devant l'exigeant Comité d'agrément de l'Agence de l'Eau, puis en Commission mixte Inondation à Paris, le 27 avril 2017.

Une convention financière doit désormais être signée avec les partenaires pour officialiser l'accord sur le financement du programme d'actions que nous devons approuver aujourd'hui. La Région et le Département ont inscrit l'approbation de la convention à l'ordre du jour de leurs assemblées délibérantes de juin et juillet 2017 afin d'être en mesure de la signer au plus tôt.

La signature officielle sera organisée le 27 juillet prochain. On ne chôme pas, y compris l'été.

Je tiens à témoigner du fait que les services ont réalisé une prouesse administrative, avec l'impulsion vigilante des élus, pour, en moins d'un an, finaliser notre PAPI d'intention. C'est trop long, mais nous allons extrêmement vite eu égard aux contraintes administratives.

Avez-vous des questions avant de continuer ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de cette unanimité et vous sais gré de cette confiance et de cette reconnaissance du travail des services de l'Agglomération sur lesquels, il est vrai, nous, élus de l'Agglomération, mettons la pression.

32.- Compétence GEMAPI –Convention de délégation de portage d'une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) d'entretien sur l'amont du Riou de l'Argentière entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Communes de Fréjus, les Adrets de l'Estérel et Tanneron

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Cette politique coordonnée que je viens d'évoquer pour la gestion du risque inondation, l'entretien des cours d'eau et des vallons constitue une obsession - il y a encore tellement de choses anormales - et un des leviers essentiels de réduction de la vulnérabilité pour réduire l'impact.

On ne supprimera pas l'impact, il y aura encore des inondations compte tenu de la configuration géographique de notre territoire et de l'intensité des intempéries, mais nous devons en diminuer l'impact, donc mieux le traiter, et en diminuer les conséquences.

Une grande partie du linéaire des cours d'eau et des vallons se situe sur le domaine privé. Les collectivités ne peuvent intervenir de façon autoritaire, sauf si elles sont autorisées par l'Etat, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (D.I.G), à se substituer aux propriétaires et à le faire à frais avancés. Nous avons immédiatement engagé cette démarche.

Cette délibération concerne le cours d'eau du Riou de l'Argentière dont le bassin-versant s'étend sur deux départements (le Var et les Alpes-Maritimes) et sur quatre communes (Fréjus, les Adrets de l'Estérel, le Tanneron et Mandelieu-la-Napoule).

Il y a eu plusieurs réunions dont une importante le 28 février 2017 à Mandelieu-La Napoule en présence d'Henri LEROY avec ces communes. Lors de cette réunion, les participants se sont entendus sur une solution consistant à réaliser de manière coordonnée deux D.I.G, l'une dans le Var et l'autre dans les Alpes-Maritimes afin de se substituer aux riverains défaillants pour l'entretien des cours d'eau du Riou ; et leur adresser la facture, évidemment.

Ces deux opérations seront portées par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, collectivité coordinatrice. Elle sera missionnée au titre d'une convention de délégation de compétence qui sera signée par les trois communes, Fréjus, les Adrets de l'Estérel et Tanneron, si elles le votent en Conseil municipal.

Un courrier, cosigné par Henri LEROY et moi, partira dès la fin de la séance. Il me sert de support pour les éléments que je vous indique.

Il a donc été convenu que la Communauté d'Agglomération proposerait un projet de convention de délégation de compétences afin que la décision puisse être présentée au vote du Conseil Municipal des collectivités concernées.

Nous leur avons adressé le 22 mai dernier, par mail, le dernier projet accompagné du projet de convention de délégation de compétences qui correspond à cette mission de portage. En plus, de la voie orale et le mail, nous faisons un courrier recommandé qui part aujourd'hui à ces collectivités, car nous recueillons en bas ce qu'elles nous envoient d'en haut.

Avez-vous des questions sur ce point ? (*Pas de question*).

Nous avançons au pas de charge, même avec les boulets aux pieds que sont les obligations juridico-administratives extrêmement lourdes qui accompagnent nos démarches.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

33.- Compétence GEMAPI – Politique de gestion intégrée des risques et lutte contre les inondations à l'échelle communautaire – Avenant n° 1 à la convention financière du PAPI du Riou de l'Argentière pour les travaux de réduction de vulnérabilité du bâti

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- On parle là des diagnostics de vulnérabilité, notamment de toutes les propriétés qui ont été inondées ou sont en zones inondables.

Les diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés début 2017 pour 23 copropriétés et ont permis d'identifier 2 330 000 € H.T. de travaux à réaliser pour protéger les immeubles d'habitation. Le budget initial était de 425 000 € H.T..

Il est nécessaire d'adapter le montant de cette action par avenant, en accord avec les partenaires qui financent, pour mener à bien cette opération indispensable à la protection des personnes et des biens dans ce secteur particulièrement touché par les intempéries du 3 octobre 2015.

Le nouveau coût du PAPI Riou s'élève à 6 841 000 € H.T. L'incidence financière de cette opération est maîtrisée grâce à la participation de l'Etat. Dans le contexte actuel, c'est une prouesse : nous avons obtenu 40 % de l'Etat, 20 % de la Région PACA et 20 % des copropriétés privées, avec une participation de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins à hauteur de 488 000 € H.T., ce qui reste dans l'enveloppe initiale. Cela

reste très raisonnable, car nous avons prévu 233 000 € H.T. environ. On passe à un montant nettement supérieur à ce qui avait été amorcé au départ.

Avez-vous des questions ? Monsieur DESENS.

M. DESENS.- Cette délibération est extrêmement importante, notamment pour les 23 copropriétés concernées, car il s'agit d'investissements très importants.

Depuis 2003, celles-ci ont l'obligation d'effectuer des travaux de protection contre les inondations, travaux qui n'ont jamais été réalisés. Evidemment, au lendemain des inondations de 2015, l'Etat s'est fait bien plus pressant. Pour être honnête, à titre personnel, je ne suis pas certain que ces travaux auront les effets escomptés, mais la loi est la loi et il faut donc l'appliquer.

Pour les propriétaires, c'est un peu la double peine, voire la triple peine. Il y a eu le traumatisme des inondations, leur bien a été dévalué d'environ 30 % et aujourd'hui on leur demande de mettre la main à la poche.

J'étais déjà intervenu en demandant que ces travaux soient pris en charge par les collectivités. A l'époque, on m'avait répondu que c'était impossible. Force est de constater qu'un bel effort est fait puisque l'on arrive à 80 %.

Les copropriétaires, à qui ils restent une charge de 20 %, doivent se prononcer avant la fin du mois en assemblée générale pour valider cette participation. Pour cela, ils possèdent un certain nombre d'informations, notamment les devis et le travail réalisé par la société Artea. Or, les devis présentés par cette société apparaissent souvent très inférieurs à la réalité pour les copropriétaires qui ont essayé de faire des devis de comparaison.

Par exemple, sur la copropriété du Cap Vert, celle où il y a eu tant de décès, les batardeaux sont estimés par Artea à environ 30 000 €, alors qu'en réalité on est plus proche de 65 000 €.

Aujourd'hui, les copropriétaires sont dans une situation délicate, pieds et poings liés. Ils doivent voter cette subvention avant la fin du mois, car s'ils ne le font pas, ils n'en bénéficieront pas, mais ils ne savent pas exactement quelle part il leur restera. Ils connaissent le pourcentage (20 %), mais si les travaux sont du double, leur part en euros sera du double.

Je me fais aujourd'hui la voix des copropriétaires que j'ai rencontrés hier soir pour le Riou de l'Argentière et avant-hier pour le Cap Vert pour demander que la part de la Commune soit portée de 20 à 39 %, ce qui ne laisserait que 1 %, donc une valeur symbolique aux copropriétaires qui, je le rappelle, ont déjà largement payé pour les inondations.

Symboliquement, comme je m'y suis engagé auprès d'eux, je voterai contre cette délibération ; vous l'avez compris, ce n'est pas contre les 80 % de subvention, mais parce que je souhaite que cette subvention soit bien plus élevée.

Je vous remercie.

M. LISNARD.- Vous parlez au nom des copropriétaires et nous, nous parlons au nom de l'intérêt général qui recoupe celui des copropriétaires.

On mutualise des équipements pour les copropriétés à hauteur de 80 %. Nous faisons financer par l'intégralité des contribuables (l'Etat, etc.).

On mutualise, ce qui nous paraît normal, car nous sommes là aussi pour prendre en compte la réalité de ces copropriétés, réalité qui a été tragique et elles ont déjà engagé des dépenses. Cependant, je le dis de façon extrêmement froide parce que je ne suis pas maire de Mandelieu-La Napoule, avec 80 % de financements d'équipements de copropriétés alors qu'une application stricte et rigoriste du droit aurait pu nous amener à dire aux copropriétés qu'elles devaient s'équiper, nous arrivons, je pense, à un bon point d'équilibre et d'intérêt général.

La responsabilité politique et publique, je le dis avec respect, est aussi d'arriver au bon point d'équilibre et de ne pas simplement relayer la revendication.

Je comprends la charge que cela représente pour les copropriétaires, mais aussi celle que cela représente pour tous les contribuables non concernés par ces copropriétés et qui vont assumer 80 % du coût de ces opérations.

Je me permets de dire aussi que cela fait partie des responsabilités des copropriétaires que d'entretenir les vallons et d'équiper les copropriétés d'équipements de lutte contre les risques sismiques, inondations ou incendies. Des copropriétés sont plus soumises aux incendies que d'autres et on n'intervient pas à hauteur de 80 % pour les débroussailler. Ce sont les copropriétaires qui assument leur débroussaillage, et heureusement.

Cette solution, je me permets de le dire en toute neutralité, est extrêmement pertinente. Elle est le fruit de l'action de la Commune de Mandelieu-La Napoule. Je le dis de manière objective. Elle permet de tenir compte des spécificités du drame qui s'est produit dans ce secteur, de la réalité de la charge qui a déjà incombé aux

copropriétaires, de porter un effort particulier, mais de respecter les principes de droits fondamentaux qui ne diluent pas totalement la responsabilité des copropriétés.

Je pense que c'est la bonne approche.

M. LEROY.- Je vais préciser, car on ne peut pas tenir ce langage.

La première des précisions à donner est que le plan de prévention contre les risques d'inondabilité, arrêté par le préfet, a fixé des travaux obligatoires dans le privé et dans le public.

Le public a réalisé les travaux nécessaires et obligatoires, mais dans le privé, il appartient aux syndicats d'inscrire obligatoirement dans le budget des résidences la dépense obligatoire. Ne le faisant pas, c'est au préfet de demander au Conseil syndical de le forcer à inscrire la dépense obligatoire. C'est le premier point important. Ils n'ont pas fait les travaux obligatoires qu'ils devaient faire.

Deuxième principe : en réalité, on ne peut se substituer avec de l'argent public à des travaux qui relèvent du privé.

Il y a une exception parce que c'est la première fois en France que nous allons présenter un dossier qui demande à l'argent public et à ses représentants de bien vouloir prendre en charge. Cela ne s'est jamais fait, jamais de l'argent public n'a été débloqué pour faire des travaux dans le privé. Il y a en réalité un détournement de fonds publics à des fins privées, c'est la réalité juridique. Est-ce que cela passera ? Nous ne le savons pas encore. Le préfet, après avoir pris des informations auprès du ministère de l'Environnement, a sollicité les collectivités et les privés en les informant que nous allons tenter, mais tenter quoi ?

En réalité, quand on dit que l'on finance, dans quelque domaine que ce soit, cela ne peut jamais, au grand jamais, j'ai une expérience particulièrement probante, celle de la Siagne, dépasser 80 %. En aucun cas !

Nous faisons une première exception en finançant, à condition que le gouvernement, le ministère de l'Environnement et ses représentants acceptent de débloquer de l'argent public pour financer des travaux qui n'ont pas été réalisés par les privés, mais en aucun cas on ne peut aller au-delà de 80 % ; c'est le maximum.

Le dire est un effet de manche. En plus, c'est un mensonge de dire que l'on peut aller au-delà de 80 %. Cela ne s'est jamais fait et il est réglementairement impossible de dépasser 80 % de financement sur un dossier. Cela a été le cas pour le PAPI du Riou où nous avons investi 25 M € avec 79 % de financements des différentes collectivités locales (Etat, Région, Département) et de l'ensemble du syndicat ou des communes concernées. En l'occurrence, là ce sera la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Voilà la réalité du dossier. Aller aboyer pour raconter que l'on peut se substituer au privé dans un domaine privé pour faire les travaux, c'est avaliser le détournement de fonds publics. Evidemment, on peut le dire, mais si vous le réalisez, vous tombez sous le coup d'une loi qui va vous traduire en justice pour une utilisation abusive de l'argent public.

Par ailleurs, la réglementation interdit de dépasser 80 % de financement.

Voilà la réalité. Tout le reste est littérature.

M. LISNARD.- Merci pour ce débat. Nous allons arrêter là. Une intervention rapide, mais pas polémique ?

M. DESENS.- Pas polémique. Je veux juste apporter une précision. Ce n'est pas la première fois puisque nous pouvons aujourd'hui faire financer en partie par les communes les enseignes des commerces et les ravalements de résidences privées. Ce n'est donc pas une première en France.

M. LISNARD.- Stop ! Pour que les choses soient claires, oui, on peut faire ravalier les façades, mais il y a un plafond légal. On ne peut pas ajouter une participation communale.

Je me permets de dire aussi que comme ces travaux seront financés à 80 % par les contribuables pour ces copropriétés privées, la valeur des biens de ces copropriétés privées va augmenter, notamment la valeur des biens de cession. C'est évident.

Le débat a prospéré et a été courtois. Je salue la zénitude d'Henri LEROY presque jusqu'au bout.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (une voix contre de M. DESENS).

Je vous remercie.

34.- Compétence GEMAPI – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) pour la passation de marchés relatifs à la fourniture et la pose de stations hydrométriques et pluviométriques au droit du Riou de l'argentière et de la Siagne sur la Commune de Mandelieu-La Napoule

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- C'est pour l'achat et la pose de stations hydrométriques et pluviométriques au Riou de l'Argentière pour continuer ce travail important contre l'inondabilité.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Henri LEROY quitte la séance en donnant pouvoir à M. Sébastien LEROY.

35.- Compétence GEMAPI – Convention de mise à disposition des données des stations hydrométéorologiques du Riou de l'Argentière et de la Siagne entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) et la Commune de Mandelieu-La Napoule

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Toujours pour mieux prévenir dans le Riou de l'Argentière, il s'agit d'une convention de mise à disposition des données de ces stations hydrométéorologiques.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Henri LEROY quitte la séance en donnant pouvoir à M. Sébastien LEROY.

36.- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) – Avenant n° 1 à la convention Inter-collectivités

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Nous engageons ces actions pour obtenir des financements. Nous sommes là typiquement chez le Roi Ubu administratif. C'est Kafka et Ubu, je le dis chaque fois, on dépense de l'argent pour en avoir plus pour en redépenser et en avoir plus, pour à la fin payer des bus et des actions qui défendent la planète. Si on ne le fait pas, on perd.

On pourrait avoir un système bien plus simple qui s'appellerait « liberté d'agir pour les collectivités ».

Il faut le faire. La dernière fois, cela nous a permis d'obtenir 500 000 €, notamment pour la Ville de Cannes, par Mme Ségolène ROYAL.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37.- Développement des énergies renouvelables – Convention de partenariat entre la Société SOLAR CLOTH SYSTEM, un exploitant agricole et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins relative au forage agricole alimenté par des serres photovoltaïques

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Je trouve cela formidable. C'est une des délibérations les plus emblématiques de l'action que nous menons.

En effet, nous avons associé un agriculteur Cannois, installé dans la vallée de la Siagne (sujet qui me mobilise et me préoccupe, mais bientôt on refera un point d'étape sur le développement agricole de la Vallée de la Siagne, en particulier dans la partie Cannoise, car nous en sommes à cinq agriculteurs installés) à une start-up Mandolocienne pour réaliser une action très innovante sur ce site, une action pilote sur une thématique dans laquelle nous réunissons eau, énergies renouvelables et agriculture durable.

Cet agriculteur commence à alimenter nos cantines scolaires. Ce sont vraiment des circuits courts.

Cette start-up fait des voiles solaires, des tissus qui captent l'énergie solaire et la transforment en énergie. Elle a équipé le premier bateau zéro émission de gaz à effet de serre qui a participé au Vendée Globe 2016.

Pour la première fois, nous allons étendre cette action sur terre. Solar Cloth System produira et installera des films photovoltaïques souples sur le sommet d'une serre agricole dans le but d'alimenter la pompe d'un forage en eau. C'est un beau sujet. Ce prototype sera installé sur l'exploitation de l'agriculteur Julien ROSTAN à Cannes. L'énergie permettra d'irriguer une partie de la production maraîchère.

Ce sont des thèmes que j'adore. Quand je présidais le SICASIL, nous avons été les premiers en France à installer des panneaux solaires sur les pompes à eau, à Mougins notamment. De mémoire, nous étions passés à 3 000 m² de panneaux solaires. Nous avons doublé tout le parc de panneaux solaires du département des Alpes-Maritimes pour l'alimentation en eau potable.

Il vous est proposé d'accompagner ce dispositif pour la conception du projet, la mise en relation avec l'agriculteur, la demande d'autorisation pour réaliser le forage et l'exploiter et les recherches de financements.

Cette action, menée au sein de l'Agglomération, a permis à la start-up de bénéficier d'un financement de 100 000 € à la suite de l'appel à projet du Partenariat Régional de l'Innovation (PRI). Ces machins pénibles que j'évoquais tout à l'heure nous permettent au moins d'obtenir des financements pour les entreprises locales !

Ce dispositif a été financé, à parité entre l'Etat et la Région, et est placé sous la gestion administrative et financière de BPI-France.

Je vous propose, mes chers collègues, de continuer à suivre ce projet en assurant la coordination et l'accompagnement de ces deux entités locales dans la mise en œuvre de cette opération, voiles solaires, pompes à eau, irrigation et produits agricoles locaux bio qui alimentent le marché Forville et nos cantines scolaires.

Il est également présent au dîner des 70 ans du Festival de Cannes avec le grand chef Bruno OGER.

Nous ne sommes qu'au début de ce processus qui a un sens écologique et économique. C'est bien, non ?

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de votre enthousiasme !

38.- Assainissement - Autorisation de versement par l'Agence de l'Eau de la prime performance épuratoire de la station AQUAVIVA au délégataire

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Le contrat pour l'exploitation de la station d'épuration Aquaviva pour le traitement des eaux usées des Communes de Cannes, Théoule-sur-Mer, Auribeau-sur-Siagne, la Roquette-sur-Siagne et Pégomas avec SUEZ Eau France a été transféré, le 1^{er} janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

De ce fait, SUEZ Eau France, qui exploite la station Aquaviva, devient délégataire et est bénéficiaire de la prime « épuration et aide au bon fonctionnement » versée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cependant, il faut que cette prime revienne aux usagers, il faut donc autoriser le versement de cette prime par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à la Société SUEZ Eau France jusqu'au 31 décembre 2018. Cela entre dans l'économie générale des contrats.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

39.- Assainissement - Convention d'autorisation entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée pour le déversement des effluents du Trayas au réseau communautaire

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant à la convention pour le déversement d'eaux usées de la zone du Trayas à la station de traitement des eaux usées, afin de prolonger cette convention qui se termine le 30 juin courant et qui sera reconduite jusqu'en décembre 2018, date d'expiration de la délégation de service public Bioviva.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

40.- Assainissement - Convention de groupement de commandes et de financement pour l'opération de réfection et de confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large du Vieux Port de Cannes - Avenant n° 1 portant sur l'intégration de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au sein du groupement de commande et la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Vous vous souvenez des violents coups de mer de 2008 et 2010. Nous n'en avons pas eu depuis, mais il y en aura bientôt, car c'est cyclique. Il y a un risque de submersion.

Ils avaient fragilisé la digue du quai Laubeuf et la digue du Large du Vieux Port de Cannes, mais il y aura bientôt là une belle promenade piétonne.

Il faut procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice-Côte d'Azur (C.C.I.N.C.A.) et la Ville Cannes.

Deux candidats se sont portés volontaires. Je voudrais que vous les acceptiez parce qu'ils se sont vraiment battus pour être membres de cette commission (*rires*). Il s'agit d'Alain RAMY en tant que titulaire et de Patrick LAFARGUE en suppléant. Sacré duo !

Y a-t-il une autre candidature ? (*Pas d'autres candidats*).

Etes-vous favorable à un vote à main levée (*accord unanime*)

La désignation de MM. RAMY et LAFARGUE est approuvée à l'unanimité.

Bravo ! Vous y êtes arrivés !

41.- Economie d'échelle – Travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mandelieu-La Napoule pour les travaux de réaménagement du parking de la PINEA

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Le réaménagement de ce parking s'élève à 1,75 M€, dont une enveloppe de 10 % sera à la charge de la Communauté d'Agglomération du fait de sa compétence assainissement.

Etes-vous d'accord pour que la Communauté d'Agglomération assume 10 %, ce qui correspond à la charge liée à l'assainissement, compétence de la Communauté d'Agglomération ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

42.- Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 – Approbation du programme d'actions 2017 et des conventions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les opérateurs associatifs

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, donne la parole à M. David LISNARD, rapporteur.

M. LISNARD.- Madame DORTEN n'est pas là, cela va donc aller vite. Ce n'est pas ironique, mais elle émet à chaque fois des remarques et des propositions légitimes, que je ne partage pas, mais légitimes sur ce programme d'actions dont un axe particulier est devenu réalité : la lutte contre le communautarisme, axe conçu avec les services de l'Etat et les associations partenaires, et la lutte contre la radicalisation. C'est en cela que je trouve cela paradoxal.

Les acronymes et le prêchi-prêcha du vocable qui accompagnent cette délibération sont assez pénibles, donc je comprends les réactions. Cependant, dans le détail, ce sont des opérations concrètes qui nous permettent de reconquérir de façon universelle et républicaine ces territoires.

Vous avez tous regardé en détail ce programme, vous le connaissez tous.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il n'y a que des approbations. Ce sera pour moi le mot de la fin. (*rires*).

M. GALY.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Si vous voulez bien, nous allons passer aux deux délibérations Culture et sports.

46.- Equipements sportifs - Bilan financier du mandat de gestion de la Commune de Cannes pour l'année 2016 au titre du centre aquatique Grand Bleu

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, et en l'absence de Mme Michèle TABAROT, 5^{ème} Vice-président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

En 2016, le centre aquatique du Grand bleu a été transféré à la Communauté d'Agglomération, mais la Commune a continué de gérer dans le cadre d'une convention de mandat de gestion du 22 juin 2016 au 1^{er} octobre 2016.

Conformément à la convention de mandat de gestion, il convient de dresser le bilan financier de cette gestion. Les dépenses représentent 349 976,35 € et les recettes 140 004,17 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le bilan, d'autoriser la passation des écritures comptables et enfin de donner quitus à la Ville de Cannes pour cette gestion.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47.- Centre aquatique Grand Bleu - Convention triennale entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et l'Inspection Académique des Alpes Maritimes pour l'organisation des activités de la natation scolaire avec l'inspection académique des Alpes-Maritimes

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, et en l'absence de Mme Michèle TABAROT, 5^{ème} Vice-président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Poursuivant son objectif de bâtir une politique communautaire sportive de nature à renforcer l'accès aux équipements présents sur notre périmètre et afin de favoriser la pratique sportive pour tous les écoliers des Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins souhaite établir deux conventions pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 avec l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes, ayant pour objet la mise en œuvre de la natation scolaire au Grand Bleu.

Ces conventions permettront ainsi le développement de la natation scolaire avec 32 classes accueillies au Grand Bleu contre 16 cette année, accompagnées d'un personnel qualifié et agréé intervenant au Grand Bleu et qui pourra assister l'équipe pédagogique de l'école à la demande et sous la responsabilité de cette dernière.

Etes-vous d'accord sur ce principe ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48.- Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la commune de Théoule-sur-Mer pour la prise en charge des coûts d'exploitation de la navette maritime

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Je vous annonce les faits et ensuite, Monsieur le 3^{ème} Vice-président, si vous souhaitez intervenir sur cette navette que vous avez appelée de vos vœux, vous pourrez le faire.

Une navette maritime est mise en place entre Cannes et Théoule-sur-Mer, à titre expérimental, du 1^{er} juillet au 27 août 2017.

Par volonté, à la fois de mettre en valeur le littoral de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et d'offrir un mode alternatif crédible de déplacement à tout autre véhicule particulier sur un linéaire côtier déjà saturé en période estivale, la Commune de Théoule-sur-Mer a sollicité la Communauté d'Agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, pour la mise en place d'un service de navettes maritimes à titre expérimental.

La Commune de Théoule-sur-Mer prend en charge intégralement les coûts d'exploitation de cette navette.

A la charge de la Commune de Théoule-sur-Mer : le coût d'exploitation de 208 800 € H.T. (estimés), déduction faite des recettes encaissées par PALM BUS estimées à 52 727,28 € H.T., soit un total de 156 072,72 € H.T..

A la charge de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins : la campagne de lancement du service et autres actions de communication.

Voilà donc un nouveau moyen de déplacement, mais avec un aspect touristique et d'inter-modalité.

M. BOTELLA.- Merci de me laisser la parole. Je voulais ajouter que ce déplacement de navettes maritimes pour 57 jours coûte environ 210 000 €.

Dans sa grande prudence, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins estime les recettes à 52 000 €, ce qui, pour les huit trajets correspondants, représente huit passagers par navette, navette qui

comprend 145 places. Cela ira sûrement au-delà. Les 209 000 € de fonctionnement soit 3 600 € par jour de fonctionnement ont certes un coût, mais peuvent être largement équilibrés s'il y a environ 30 % d'utilisation sur les huit trajets, soit environ 45 passagers par trajet, cela me semble raisonnable pour une capacité de 145 places.

C'est à titre expérimental. Je remercie déjà l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de participer au lancement et au fonctionnement de ce projet, puisque nous avons fait une DSP. La Communauté d'Agglomération nous a bien aidés en ce sens.

Je remercie aussi mes collègues et Richard GALY, en charge des transports, puisque les transports sur la Communauté d'Agglomération sont une compétence de cette dernière.

Je remercie bien sûr les Villes et le maire de Cannes pour nous avoir permis d'utiliser le quai le Laubeuf pour la navette et le maire de Mandelieu-la-Napoule pour l'utilisation du Port de la Napoule.

J'ai vu les partenaires, dont la CCI. J'en ai discuté avec eux pour avoir éventuellement une exonération de la taxe portuaire et cela semble aller dans le bon sens.

C'est à titre expérimental. Comme le disait David LISNARD, c'est un début. Peut-être qu'à terme, nous développerons une navette qui partira de l'aéroport de Cannes pour aller jusqu'à Antibes et Cannes. Pourquoi pas.

Ce moyen de transport est utilisé par nos voisins italiens, à nous d'utiliser aussi la mer. C'est une très bonne idée.

M. GALY.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

49.- Approbation de la grille tarifaire et contrat de dépôt-vente de la billetterie

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

Cette grille prévoit :

- Tarif aller simple normal : 6 € TTC
- Tarif aller simple enfant 3-10 ans : 3 € TTC
- Tarif aller-retour normal : 10 € TTC
- Tarif aller-retour enfant 3-10 ans : 5 € TTC.
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

50.- Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de le Cannet portant sur la prise en charge des coûts d'exploitation de la navette.

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Cela concerne l'exploitation de la navette du Cannet.

La Commune de le Cannet souhaite faciliter l'accès au quartier du Vieux Cannet en créant un lien entre les trois principaux parkings les plus proches et le centre du quartier pour inciter les automobilistes à abandonner leur véhicule personnel au profit du transport en commun.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, autorité organisatrice de la mobilité, afin de mettre en place un service de navettes régulières sur le territoire du quartier du Vieux Cannet, à titre expérimental pour la saison estivale 2017, doit conclure avec la Commune de le Cannet une convention définissant la nature des services et la prise en charge financière de ces prestations par cette dernière.

Il sera proposé le même tarif que ce qui a été lancé à Cannes, avec une participation de 0,75 € de l'utilisateur, somme relativement symbolique de nature à inciter les personnes à utiliser cette navette.

Je pense que cela soulagera le centre-ville du Cannet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

51.- Modification des statuts de la Régie des Transports Publics du réseau Palm Bus dotée de la seule autonomie financière

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Afin de se conformer aux obligations du C.G.C.T. et de permettre une meilleure souplesse et réactivité dans la gestion du personnel de la régie PALM BUS, il apparaît nécessaire de prévoir une délégation de signature par le président de la Communauté d'Agglomération au profit du directeur de la régie pour tous les documents liés à la gestion sociale.

Sont notamment concernés les documents suivants : contrats de travail (C.D.D., C.D.I.), courriers disciplinaires, avenants aux contrats, négociations annuelles obligatoires, accords d'entreprise et attestations.

Cette délégation a été approuvée par le Conseil d'Exploitation de la régie. Nous vous présentons donc les dispositions de délégation de signature au directeur. Cela reste réglementaire.

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

52.- Economies d'échelle et qualité du service public - Conventions de prestations de service entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Communes de Cannes et Mandelieu-la Napoule pour l'entretien des voiries communautaires

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Afin d'assurer la bonne continuité du service public et l'efficacité du service rendu aux usagers, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, responsable de l'entretien des voiries communautaires, consent des conventions de prestations de services avec les Communes de Mandelieu-la-Napoule et Cannes, pour entretenir les voiries communautaires.

Ainsi, les services de ces deux communes se voient confier l'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances situées sur leur territoire. La Communauté d'Agglomération remboursera aux Communes l'ensemble des frais, coûts et charges directes.

C'est une facilité de fonctionnement, ce n'est pas nouveau.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

53.- Amélioration du service public des Transports – Ligne BHNS n° 1 – Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Sociétés SPIE Sud Est et BST Technologies pour le marché n° 2012.08 portant sur l'évolution du système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV)

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- La Société SPIE Sud Est, qui était chargée de l'installation et de la maintenance des systèmes de gestion embarqués pour les bus du BHNS, a cédé son activité à la Société BST Technologies. Il convient donc d'adapter la convention pour que cette nouvelle société continue les prestations, qui s'élèvent à 129 121,17 €.

C'est une régularisation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

54.- PALM BUS - Modification des modalités de délivrance du Pass 14 ans gratuit

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Le système de gratuité PALM BUS s'effectuait sur une année civile. Nous vous proposons de l'effectuer du 1^{er} septembre au 31 août, ce qui permet de se caler sur une année scolaire, ce qui semble plus facile à gérer. Ainsi, les personnes qui ont moins de 14 ans pourront en bénéficier dès septembre, sans avoir à attendre leur date anniversaire.

C'est une simplification, mais cela ne change rien à la philosophie, bien au contraire.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

55.- PALM BUS - Tarif spécifique pour la semaine chantante avec 1 000 Choristes de la Commune de Cannes

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Du 21 au 29 juillet, a lieu une importante manifestation culturelle intitulée « La semaine chantante avec 1 000 choristes » au Palais des Congrès de Mandelieu-La Napoule pour les répétitions et au Palais des Victoires à Cannes pour les concerts.

Il vous est proposé l'édition de 1 000 cartes PALM HEBDO à un prix correspondant à 50 %, soit 6,50 € au lieu de 13,50 € pendant la durée de l'évènement.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

56.- Convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins relative à la répartition des coûts d'exploitation de la Ligne « Icilà d'Envibus Secteur Sophia Antipolis » (Ex 27 D)

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- La convention doit être conclue avec la Région puisqu'il y a eu un transfert depuis la loi NOTRe.

Est également imposée dans le système une répartition des recettes encaissées par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et une répartition des charges.

Le maintien de cette ligne vise à améliorer principalement les déplacements des salariés en provenance du territoire de la CASA et travaillant sur Mougins. Cela permettra des gains par récupération d'une partie des recettes.

On adapte le prorata sur les recettes et les dépenses en y intégrant la Région. C'est une adaptation vis-à-vis de la loi NOTRe.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

57.- Convention bipartite entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne Palm 9 – Avenant n° 2

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Cette convention a pour objectif de modifier le montant prévisionnel annuel des coûts d'exploitation suite au changement de véhicule assurant le service.

Sur la ligne 9, nous utilisons actuellement un minibus et devons passer à un bus de moyenne taille car le service se développe. C'est ce que nous vous proposons, avec la même répartition des coûts que celle prévue : 37,41 % pour Sophia Antipolis et 62,59 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, ce qui est fonction du linéaire parcouru.

Le montant prévisionnel annuel des coûts d'exploitation est porté à 251 418,72 € H.T..

Est à la charge de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins la somme de 157 362,97 € H.T./an.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

58.- Convention cadre relative à la tarification multimodale des autorités de transport des Alpes-Maritimes

En l'absence de Monsieur Bernard BROCHAND, Président, M. Richard GALY, 1^{er} Vice-président, prend la parole.

M. GALY.- Nous passons à la 58^{ème} et dernière délibération. Je vois que cela réveille les esprits.

(Rires)

Une tarification multimodale avait cours sous l'égide du SYMITAM en charge de la coordination de l'offre, de la tarification et de l'information des réseaux. Depuis cette fameuse loi NOTRe, le transport interurbain inclut la Région à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il y a donc le retrait du SYMITAM et sa dissolution, la Région devant désormais être intégrée à cette convention relative à la tarification multimodale. On nous demande d'appliquer la loi. Si certains s'y opposent, je les laisse seuls responsables de leurs choix !

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette délibération vient clore cette séance.

Permettez-moi de vous donner quelques informations.

D'abord, vous avez sur vos tables un passeport économique, passeport édité à quelques 2 500 exemplaires et qui sera proposé dans les établissements publics (mairies, etc.) pour que nous soyons au plus proches des administrés et des entreprises qui nous demandent de l'aide, des informations, etc. Cela permet de créer un lien territorial sur les cinq communes en termes de relations interentreprises.

N'hésitez pas à le consulter et à le divulguer.

Par ailleurs, nous vous avons laissé sur vos bureaux des documents à nous remettre et comprenant une autorisation nous permettant de sortir par voie électronique les propositions de délibérations du Conseil Communautaire - par mail, clé USB ou CD.

Le prochain Conseil Communautaire ayant lieu le 21 juillet à 15 heures, nous aimerions pouvoir le faire pour ce jour-là, donc si vous voulez bien remplir vos autorisations, cela nous permettra d'aller très vite et de dématérialiser ces séances du Conseil Communautaire.

Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose ? (*Pas de demande*). Je vous souhaite une très bonne journée.

Merci beaucoup et merci à l'ensemble des services qui ont organisé cette séance et travaillé sur le fondement même de toutes ces délibérations.

La séance est levée à 11 h 15.